



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

SEANCE DU 26 octobre 2000

Conseillers en exercice : 45

Votants : 41

Convocation du Conseil Municipal :
le 25 septembre 2000

Affichage du Compte-Rendu Sommaire :
le 30 octobre 2000

Convention Ville de Niort / Associations diverses

[\[Annexe\]](#)

Président :

M. Bernard BELLEC, Maire

Présents :

Adjoint :

M. Claude PAGES, M. Robert LEON, M. Alain BAUDIN, M. Gérard GAUDUCHON,
M. Jean-Claude ALAZARD, Mme Nadine PINSON, M. Gilles FRAPPIER, M. Jacques
LAMARQUE, M. Gérard NEBAS

Conseillers :

Mme Jeanine BIMES, Mme Maryse ROUZIER, M. Paul SAMOYAU, M. Luc
DELAGARDE, Mme Danielle RICHARD, Mme Françoise BILLY, Mme Geneviève
RIZZI, Mme Annie COUTUREAU, M. Patrick ARNAUD, Mme Patricia LUCAS, Mme
Madeleine CHAIGNEAU, M. Pierre STEVENET, M. Pierre GUERIT, Mme Janine
LUCAS, M. Jean PILLET, Mme Jacqueline LEFEBVRE, M. Hervé LAMPIN, M.
Claude VITELLINI, Mme Marie-Cécile MORISOT, M. Alain PAGE, M. Jacques
VANDIER, Mme Isabelle ANELONE

Secrétaire de séance : Isabelle ANELONE

Excusés ayant donné pouvoir :

Mme Geneviève PERRIN-GAILLARD donne pouvoir à Mme Patricia LUCAS.
Mme Marie-Josèphe SOULISSE donne pouvoir à M. Gérard GAUDUCHON.
M. Jean-Robert BEJUGE donne pouvoir à M. Alain BAUDIN.
M. Christian RIBBE donne pouvoir à M. Claude PAGES.
M. Michel GENDREAU donne pouvoir à M. Bernard BELLEC.
Mme Chantal BARRE donne pouvoir à M. Patrick ARNAUD.
M. Frédéric ROUILLE donne pouvoir à M. Jean PILLET.
M. Guy-Marie GUERET donne pouvoir à Mme Isabelle ANELONE.
M. Robert PLANTECOTE donne pouvoir à Mme Madeleine CHAIGNEAU.

Excusés :

Conseillers :

Mme Claire MINALI-BELLA, M. Jean-Michel PASSERAULT, Mme Christiane DRAPET,
Mme Catherine REYSSAT

DELIBERATION D200476

CONSEIL MUNICIPAL DU 26 octobre 2000

Vie Associative/Jumelages

Convention Ville de Niort / Associations diverses

Monsieur Claude PAGES, Premier Adjoint, expose :

Mesdames et Messieurs,
Sur proposition du Maire
Après examen par la Commission Générale,
Après avis des offices concernés, pour les associations adhérentes,

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention avec les associations ci-dessous nommées :

19378 ACPADI 79	50.000 F	soit	7.622,45 €
13718 Vieux travailleurs	6.000 F	soit	914,69 €

Imputation Budgétaire : 920.0251.6574 # 03137

Monsieur Alain BAUDIN

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention avec les associations ci-dessous nommées :

20128 Boules en bois Inkermann	1.200 F	soit	182,94 €
13261 Entente Niortaise de pétanque	30.000 F	soit	4.573,47 €
<i>Imputation budgétaire : 920.0251.6574 # 03161</i>			
2350 Association des Maisons Pour Tous	150.000 F	soit	22.867,35 €
<i>Imputation budgétaire : 928.8241.6572</i>			
7596 Courir en Deux Sèvres	43.650 F	soit	6.654,40 €
4036 Basket Club Niortais (avenant n° 1)	20.000 F	soit	3.048,98 €
14462 Niort Handball	19.500 F	soit	2.972,76 €
23993 Amicale des coureurs à pied et d'antidopage	1.000 F	soit	152,45 €
<i>Imputation budgétaire : 920.0251.6574 # 03137</i>			

Madame Nadine PINSON, Adjointe au Maire, expose :

Il vous est proposé de passer la convention attributive de subvention avec l' association ci-dessous nommée :

24080 Hot club	4.000 F	soit	609,80 €
-----------------------	----------------	------	----------

Imputation budgétaire : 920.0251.6574 # 03161

Monsieur Jean Claude ALAZARD, Adjoint au Maire, expose :

Il vous est proposé de passer la convention avec l' association ci-dessous nommée :

Office de Tourisme de Niort et du Pays Niortais Marais Poitevin (Avenant n°1)

Monsieur Jacques LAMARQUE, Adjoint au Maire, expose :

Il vous est proposé de passer les conventions attributives de subvention avec les associations ci-dessous nommées :

Société d'Encouragement aux Métiers d'Art	5.000 F	soit	762,25 €
<i>Imputation budgétaire : 920.0251.6574 # 03137</i>			
10897 Association des commerçants du bas de l'avenue de Paris	22.600 F	soit	3.445,35 €
<i>Imputation budgétaire : 920.0251.6574 # 03161</i>			

Il est demandé au Conseil Municipal de bien vouloir :

- approuver les conventions ci-jointes
- autoriser Monsieur le Maire à les signer et à verser aux associations concernées, les subventions afférentes, conformément aux dispositions mentionnées dans les conventions

LE CONSEIL ADOPTE

Pour : 41
Contre : 0
Abstention : 0
Non participé : 0

Le Maire de Niort

Bernard BELLEC